

Prévention des déchets en Guyane :
L'ESS, pro-moteur de l'économie circulaire

Financements

ADEME

Collectivité Territoriale de Guyane

Communauté d'agglomération du Centre Littoral

Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais

Communauté des Communes des Savanes

Communauté des Communes de l'Est Guyanais

Iracoubo Kourou Montsinéry-Tonnégrande Rémire-Montjoly Roura Sinnamary



Objectifs du projet, genèse, motivation et enjeux, potentiel d'économie de ressources, périmètre géographique, caractère innovant ou démonstratif, reproductible et diffusant

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), se compose historiquement des associations, de coopératives et de mutuelles qui en constituent encore aujourd'hui l'ossature. Avec notamment la loi Hamon. L'ESS s'est élargie à de nouvelles formes d'entrepreneuriat : économie solidaire, insertion par l'activité économique (IAE), entreprises adaptées et, plus récemment, l'entrepreneuriat social. Cette réalité se trouve bien ancrée dans les territoires, au service de l'intérêt général. L'ESS est aujourd'hui présente dans l'ensemble des secteurs d'activité depuis les services aux entreprises et aux personnes jusqu'à l'industrie, en passant par l'agriculture, le commerce, le bâtiment ou le numérique.

L'ESS, cette autre manière d'entreprendre, de créer de la richesse s'adapte à tous les domaines de l'activité humaine.

La Guyane compte 478¹ établissements dans l'ESS avec une orientation sectorielle forte dans l'action sociale et les sports et loisirs ainsi que les secteurs de la banque-assurance et des arts et spectacles. Dans leur ensemble, ces établissements constituent près de 10% du tissu économique local. En Guyane, l'ESS représente 7,9% de l'emploi total, soit près de 15% de l'emploi privé avec 4 275 emplois en 2018.

Malgré une forte implication des structures de l'ESS aux enjeux environnementaux, une réelle structuration des acteurs autour de l'économie circulaire en tant que piste de développement reste à construire.

Dans ce contexte de mutation économique, permettre une connaissance large des possibilités de déploiement des structures de l'ESS au regard des leviers développement qu'offre l'économie circulaire et fédérer l'ensemble des structures d'utilité sociale autour de ses enjeux est l'ambition portée par la CRESS.

Dans ce cadre, il s'agira de permettre une valorisation des projets portés par les structures de l'ESS, d'offrir une visibilité aux initiatives, de créer une synergie entre les acteurs, d'encourager des projets innovants et de contribuer au développement du territoire.

Parmi ses missions dévolues par la loi, la CRESS – Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Guyane – a vocation à représenter et défendre les intérêts des acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics. Elle a aussi pour mission de fédérer et accompagner les acteurs dans l'organisation et le développement du territoire.

Ainsi, pour contribuer à rendre lisible et accessible les concepts, les enjeux de l'économie circulaire, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), association représentative des acteurs de l'ESS se propose d'apporter une réponse à la problématique

¹ Panorama de l'ESS en Guyane, édition 2018

de réduction des déchets, avec en premier lieu, un travail d'acculturation à ces concepts auprès des professionnels du territoire. Cette action s'inscrit alors en amont de la conception et de la gestion des déchets, on parle alors d'évitement. L'aval, qui concerne les travaux de valorisation, pourront au cours des temps prochains, faire l'objet d'autres actions portées par la CRESS de Guyane.

Ainsi, les travaux que proposent la CRESS concernent des actions de sensibilisation, voire « d'éducation » qui concourent à la transition écologique de la Guyane.

Cette action s'articule autour de 2 phases :

- Animation du réseau : Promotion de l'économie circulaire auprès des acteurs de l'ESS ;
- Accompagnement des têtes de réseaux : Un cluster économie circulaire.

La nécessaire phase d'étude d'observation, dans le but de déceler les opportunités de l'économie circulaire pour le développement de l'ESS, feront l'objet de travaux portés par le réseau, notamment la Collectivité Territoriale de Guyane.

Promotion de l'économie circulaire auprès des acteurs de l'ESS

■ Phase 1 : Animation du réseau

Cette première phase consiste à informer, outiller et sensibiliser très largement nos structures et d'encourager à de nouveau mode d'entreprendre limitant notre empreinte écologique plus respectueuse de l'environnement à l'ensemble des structures de l'ESS. Il s'agit également de recenser, de valoriser les initiatives de nos acteurs dans cette démarche, dans une optique d'optimisation des bonnes pratiques.

Informé, sensibilisé, l'objectif est de contribuer à l'acculturation autour de l'économie circulaire :

- Définir les concepts de l'économie circulaire ;
- Identifier les enjeux liés à l'économie circulaire pour le territoire ;
- Co-construire les actions pertinentes de développement.

Dans ce cadre sont proposés :

- Organisation de réunions d'informations.

Souhaitant se positionner sur l'ensemble du territoire, 3 réunions seront ainsi programmées sur 3 zones du territoire soit 1 EST, 1 OUEST et 1 Centre Littoral. Les EPCI sont sollicitées financièrement, dans la mesure où ils sont identifiés comme porteurs d'acteurs susceptibles d'intégrer la démarche.

L'objectif est d'être à l'écoute des porteurs de projets afin de détecter les attentes et apporter des réponses ciblées. Il s'agit également de recenser les projets potentiels et par ailleurs d'adapter l'offre de service. Dans le cadre de la diffusion territoriale, les communes sont également privilégiées dans l'organisation de ces rencontres. Il s'agit de sensibiliser les

acteurs du terrain dans le spectre le plus large, avec la mise en place des « Rendez-vous de l'économie circulaire ».

Ces rendez-vous pourront se dérouler par tous les moyens utiles et notamment à distance. Il s'agit là d'une opportunité pour faire valoir les outils numériques qui contribuent à la réduction de l'empreinte écologique.

- Réalisation d'une plaquette d'information sur le modèle économie circulaire : « le B. A.- BA de l'économie circulaire ».

Ce support synthétique vise à vulgariser l'information auprès de tous, en opposition à l'économie linéaire : produire, consommer, jeter. La plaquette constitue un outil témoin qui démocratise et rend accessible ce mode d'entreprendre porteur de valeurs pour une société inclusive et respectueuse. Cette communication spécifique enrichit la veille active - cadre juridique, actualité, tendances, acteurs, initiatives, bonnes pratiques...- portée par la CRESS, diffusée au fil de l'eau via les réseaux sociaux et en relais sur les sites partenaires.

- Création d'un annuaire des entreprises de l'économie circulaire – filière déchets - de l'ESS

Outre la valorisation des structures, dans une perspective de développement d'activité, il s'agit de favoriser les synergies du territoire entre les acteurs. L'annuaire se veut évolutif, avec des mises à jour régulières.

■ Phase 2 : Constituer un cluster « économie circulaire »

Cette deuxième phase a pour objet d'impulser une dynamique partenariale autour des enjeux de l'économie circulaire de biens et services, de développement de solutions de partage de biens et services

Il s'agit de fédérer les acteurs sensibilisés sur la problématique autour d'un espace d'échanges et de construction d'outils et de méthodes et d'accompagnement adaptés à leurs réalités.

L'objectif est également de mettre en avant les pratiques des structures déjà engagés dans cette démarche et ainsi de :

- Recenser les pratiques pour mettre en exergue les bonnes pratiques,
- Dégager les enjeux et élaborer ensemble des pistes de solution et d'innovation.

En somme, il s'agira d'identifier des innovations sociales, valoriser les bonnes pratiques, transmettre des outils et méthodes, élaboration des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs.

Pour ce faire, des **journées d'animation collectives** seront organisées et animées par la CRESS. De plus, un accompagnement sur mesure sera mis en œuvre avec l'aide du réseau des consultants accompagnés par la CRESS avec pour objectifs de :

- Faire émerger et co-construire de nouveaux « business model » (modèles d'affaires) innovants et de nouvelles offres ;
- Réduire la consommation de ressources ;
- Contribuer à l'amélioration de la performance ;

- Valoriser des prestations enrichies du partage d'expérience avec des dirigeants d'entreprises du territoire.

Le public cible sont les têtes de réseaux et plus particulièrement les filières Agro-alimentaire environnementale.

* Montée en compétence des acteurs de l'accompagnement

En parallèle à cette animation, la CRESS souhaite contribuer à la montée en compétences des acteurs de l'accompagnement également à ces problématiques. Ainsi, autour de la CRESS, dans son rôle d'animateur de réseaux du territoire, va se constituer un réseau de consultants, locaux, pour enrichir et développer leurs connaissances et compétences pour l'accompagnement des structures.

A cet effet, est prévue une action de formation des consultants sur les questions de stratégie environnementale en vue de l'accompagnement par la suite proposé aux membres du cluster - accompagnement collectif et individuel.

Description technique précise du projet

Pour l'année 2020, qui correspond à l'amorçage du projet, la constitution et la mise en place des groupes de travail, la CRESS prévoit les ressources internes mises à disposition et réparties comme suit :

- 0,8 ETP chargée de mission Économie Circulaire
- 0,2 ETP promotion projet = direction

Total 1 ETP

Partenariats du projet

La CRESS s'appuie notamment sur :

- son réseau national, animé par le CNCRESS – Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire, avec les groupes de travail transition écologique et économie circulaire qui co-produisent les outils et méthodes à destination des acteurs ;
- son réseau territorial, composé notamment de ses membres adhérents, parmi lesquels la tête de réseau environnement GRAINE Guyane, ou encore des acteurs du réemploi, acteurs de la transition écologique, tels « Ne plus jeter », La Kaz a Vélo et son projet « Ranjé to bisiklèt » ou encore Guyaclic, lauréat du premier Prix ESS avec son projet Recly'Ordi.

Objectifs quantitatif et qualitatif du projet et d'économie de ressources

Objectifs qualitatifs :

- Favoriser la promotion de l'économie circulaire à l'ensemble des acteurs de l'ESS
- Améliorer la connaissance des acteurs
- Encourager des projets innovants et respectueux de l'environnement dans l'ESS
- Contribuer à démocratiser /vulgariser, rendre accessible et visible les concepts

Objectifs quantitatifs : (à minima)

- 9 réunions d'information
- 3 plaquettes de diffusion
- 1 mise à jour annuelle de l'annuaire
- 5 consultants formés pour la période
- 9 ateliers collaboratifs - cluster : 3 en 2020, 5 en 2021 & 5 en 2022

Impact sur le territoire

(Emploi, développement économique durable sur le territoire, gain de compétitivité des entreprises, diminution des impacts environnementaux...)

- Montée en compétence du territoire : les structures de l'ESS et les acteurs de l'accompagnement
- Développement de l'activité économique
- Renforcement du tissu économique
- Création d'emploi
- Réduction de la production des déchets

Financements

L'action de la CRESS s'ancre dans le contexte circonscrit dans la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Cette loi s'articule autour de quatre axes principaux, dont deux constituent l'ossature de l'action menée par la CRESS de Guyane :

- Information au consommateur,
- Mobilisation des acteurs.

Ces axes génériques contribuent à l'atteinte de l'objectif global : Lutte contre le gaspillage avec la préservation des ressources naturelles.

Aussi, les financeurs publics sont largement sollicités dans le cadre de cette action. En effet, la gestion des déchets incombe aux collectivités, tant dans les communes que dans les intercommunalités. Le sujet est territorial et la problématique impacte l'ensemble des acteurs. Dans cette optique, la CRESS souhaite mobiliser les ressources de tous les acteurs, chacun à son niveau, pour œuvrer à ce changement de paradigme, essentiel pour le développement de la Guyane.

Ainsi, nous abordons la question financière sous un angle pratique de production d'activité. A cet effet, sont sollicitées :

Les communes pour les activités de productions agricoles, industrielles et touristiques dans une logique d'acculturation mais également de développement d'activité :

- Iracoubo, 2^{ème} bassin de production agricole de Guyane ;
- Kourou, avec outre le centre spatial, des perspectives de développement d'activités, parmi lesquelles le projet d'épicerie solidaire ;
- Montsinéry-Tonnégrande, pour son attrait touristique et industrielle (seul site de production d'eau) ;
- Rémire-Montjoly, avec le port de Dégrad des Cannes ;
- Roura, pour son activité agricole avec le quartier de Cacao, mais également le Parc Régional, porteur de développement touristique ;
- Sinnamary qui combine une activité agricole avec le développement spatial.

Les intercommunalités sont également sollicitées, puisque ces questions relèvent de leurs prérogatives, avec la particularité du transfrontalier pour les Communautés de Communes de l'Est – CCEG et de l'Ouest – CCOG.

Le contrat de convergence 2019-2022 encourage en effet l'organisation des déchets au niveau de l'intercommunalité avec notamment les déchetteries.

La Collectivité territoriale de Guyane qui rédige son Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets - PRPDG, agrémenté du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire – PRAEC, contribue à la réalisation financière du projet.

Budget prévisionnel (liste des coûts du projet)

Type de dépenses	Détail des postes de dépenses	Total des dépenses 2020	Projection sur 3 ans
Intervenants CRESS	Salaires & traitements	55 000	165 000
Prestation de services	Accompagnement cluster	7 500	22 500
Communication & publications	Plaquettes, annuaire	12 000	36 000
Formation	Chargée de mission, consultants	4 200	12 600
Logistique & fonctionnement	Frais intervenants, locations	9 600	28 800
Coûts indirects	Frais de structure valorisés à 34%	22 000	66 000
Total		110 300	330 900

Plan de financement prévisionnel

Financier	Participation 2020	Contribution sur 3 ans
ADEME – Direction Régionale	16 800	50 400
CTG	27 000	81 000
CACL	12 000	36 000
CCOG	11 000	33 000
CCDS	8 000	24 000
CCEG	5 000	15 000
Iracoubo	5 000	15 000
Kourou	5 000	15 000
Montsinéry-Tonnégrande	5 000	15 000
Rémire-Montjoly	5 000	15 000
Roura	5 000	15 000
Sinnamary	5 000	15 000
<i>Contributions privées – cotisations</i>	<i>500</i>	<i>1 500</i>
Total	110 300	330 900

Avec l'Économie Sociale et Solidaire,



Donnons du sens à l'avenir en Guyane